

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

Après le carrefour de la rue du Maquis Foch et de la rue Emile Roux, les travaux se concentrent désormais sur l'ensemble des deux rues du Maquis Foch et du Pont Larréguy.

Une circulation en alternat en passant par la rue de la Ferrandie a été mise en place. Un feu est installé au niveau du local commercial Atelier Vignaud rue Emile Roux et un autre au niveau de la mairie.

LE CENTRE-VILLE PENDANT LES TRAVAUX



LES COMMERCES ACCESSIBLES PENDANT LES TRAVAUX !

Tout a été mis en place pour que vous puissiez accéder en toute quiétude au cœur de ville où vos commerces vous attendent. Près de 500 places de stationnement sont disponibles (en comptant le parking des Ribières)

Pour rappel, **en zone bleue, le stationnement est gratuit pendant 1h30** avec un disque que vous pouvez vous procurer en mairie pour un euro.

L'objectif n'est pas de sanctionner mais de sensibiliser afin d'éviter les voitures ventouses qui stationnent toute la journée et pénalisent les clients des commerces qui ne peuvent se garer.

Bien circuler, Bien stationner!
La zone bleue permet le partage du stationnement en centre-ville.

Place Henri Coursaget, rue Emile Roux, partie basse du parking de la rue des Récollets

Stationnement gratuit mais à durée limitée :
1h30 au maximum

- ✓ Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- ✓ Le samedi de 9h à 12h.

L'heure d'arrivée devra être indiquée à l'aide d'un disque bleu positionné à l'intérieur du véhicule derrière le pare-brise.

Vos commerces sont ouverts pendant les travaux !

17€ D'AMENDE EN CAS D'INFRACTION

Heure d'arrivée

OPÉRATION FAÇADES ET VITRINES COMMERCIALES

La Municipalité lance une opération façades et vitrines commerciales en centre-ville. Elle souhaite ainsi encourager la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que l'amélioration de l'image et de l'attractivité commerciale du cœur de bourg.

Cette démarche a pour objectif d'accompagner les propriétaires d'immeubles ou de commerces par des conseils personnalisés et l'attribution de subventions.

L'opération s'inscrit pour une durée de trois ans. Des rues ont été définies au préalable et constituent le périmètre de l'opération :

- Rue Bournadour n°1 et 2, 223 (numéro parcelle)
- Rue de la Ferrandie
- Place de la liberté
- Rue Emile Roux
- Rue du Maquis Foch
- Rue du Pont Larréguy
- Place Henri Coursaget
- Place du Marché
- Rue du marché n°1 et 3
- Rue du Soleil n°2
- Rue Fontaine du Pommeau n°2
- Rue Notre Dame
- Rue Sainte-Maxime n°231 et 241 (cadastre)



L'aide financière est calculée en fonction de la qualité des travaux proposés, avec un taux de 30 % appliqué au montant de travaux TTC.

Pour les devantures commerciales :

- 30% de subvention pour la reprise d'un ou plusieurs éléments de la devanture, sans traitement de l'ensemble
 - 45% de subvention pour le traitement global de la devanture
- Cette aide est calculée dans la limite d'un plafond de travaux subventionnable de 20 000 € TTC soit au maximum 6 000 € pour une façade ou 9 000 € pour une devanture commerciale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service urbanisme :

05.45.84.01.97 • urbanisme@mairie-confolens.fr